



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), Jean-Marc SAUNIER

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/60 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable – modification du plan de financement

Vu la délibération n°2020/26 du 8 juillet 2020 confiant au Maire les délégations du conseil municipal,

Vu la délibération n°2025/35 en date du 27 mai 2025,

Considérant que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse refuse de financer ces travaux car la commune est en incapacité d'appliquer dans le tarif de l'eau une part proportionnelle aux volumes consommés par l'utilisateur. Les conditions préalables imposées pour obtenir des aides de cet organisme obligent l'installation de compteurs individuels, aucune aide ne sera accordée à la commune par l'agence de l'eau tant que les compteurs individuels n'auront pas été installés.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par la remise à niveau des installations d'adduction dont les travaux s'élèvent à un coût total de 47 422 € HT et consistent à :

- Remplacer 12 vannes au village pour 18 250€ HT, soit 21 900€ TTC,
- Installer un compteur à la bergerie communale pour 14 200 € HT, soit 17 040€ TTC,
- Modifier le système de remplissage du réservoir de Singuigneret pour 2 850€ HT, soit 3 420€ TTC,
- Installer un réducteur de pression au réservoir des Murets pour 12 121,80€ HT, soit 14 546,16€ TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement comme suit :

✓ Coût prévisionnel de l'opération :	47 422,00€
✓ Subvention du Département de l'Isère 20% :	9 484,00€
✓ Subvention de la CLE Drac-Romanche / EDF (fonds privé) 50% :	23 711,00€
✓ Autofinancement de la Commune 30 % :	14 227,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement modifié comme ci-dessus.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis afférents et avenants dans la limite de la délégation lui étant accordée.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

1 0 NOV. 2025